

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DU BUREAU

Bureau du **3 février 2014**

Décision n° **B-2014-4980**

commune (s) :

objet : Vallée de la chimie - Etudes et conseils en développement urbain, prospective urbaine et développement durable - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Jacky Darne

Date de convocation du Bureau : lundi 27 janvier 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 4 février 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mme David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, M. Vesco, Mme Frih, M. Assi.

Absents excusés : Mmes Guillemot (pouvoir à Mme Laurent), Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), Besson (pouvoir à M. Kimelfeld), Dognin-Sauze (pouvoir à M. Crédoz), Gelas (pouvoir à M. Bernard R.), M. Claisse (pouvoir à Mme Frih), Mme Peytavin, MM. Julien-Laferrrière, Sangalli.

Absents non excusés : Mme Domenech Diana, MM. Daclin, Calvel, Arrue, Passi, Sécheresse, Rivalta, David G., Lebuhotel.

Bureau du 3 février 2014**Décision n° B-2014-4980**

objet : **Vallée de la chimie - Etudes et conseils en développement urbain, prospective urbaine et développement durable - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 janvier 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

La Vallée de la chimie s'illustre par une forte imbrication des fonctions économiques et résidentielles et par la cohabitation parfois difficile des usages qui en découlent. Les enjeux d'évolution de ce territoire renvoient à la nécessaire (re)construction d'un équilibre entre les contraintes et les besoins de l'activité industrielle et les exigences d'urbanité.

L'ambition du projet directeur de la Vallée de la Chimie est de faire de ce territoire le campus industriel de l'agglomération lyonnaise en déployant les potentialités suivantes :

- un vaste territoire (2 800 hectares),
- une forte concentration d'activités industrielles et de Recherche & Développement,
- un écrin vert et bleu de premier plan,
- une maillage en modes doux potentiel.

Le territoire de la Vallée de la chimie nécessite la mise en œuvre d'un projet structurant qui :

- s'intéresse à l'ensemble de son périmètre en veillant à considérer les inter-relations à reconstruire entre le périmètre économique de fond de vallée et l'environnement urbain ;
- prenne en compte l'ensemble des usages du territoire, en élargissant l'approche économique à d'autres thématiques, même si celle-ci est prédominante sur ce territoire ;
- définisse les perspectives de développement et d'aménagement du territoire sur le long terme, à l'horizon 2030, tout en veillant à assurer la réalisation de marqueurs forts à court terme.

La mise en œuvre du projet tel que défini dans le plan directeur élaboré en 2012 nécessite, aujourd'hui, la désignation d'une équipe pluridisciplinaire pour :

- produire, alimenter et mettre à jour en permanence un plan de référence (plan guide) du projet territorial de la Vallée de la chimie : objectifs quantitatifs et qualitatifs de croissance de chaque secteur, voiries et trame viaire, trame paysagère, espaces publics, équipements publics, etc.,
- réaliser des études sectorielles d'urbanisme, architecture et intégration paysagère précisant le devenir des secteurs en mutation, notamment sur les 4 secteurs prioritaires :

- . Feyzin - Sous-Gournay,
- . Pierre Bénite,
- . Saint Fons - Aulagne,
- . Solaize ;

- réaliser des missions de conseil : expertise de projets publics ou privés et avis, définition des principes d'insertion urbaine, et d'architecture (plan masse, fiches de lots), participation à des commissions, jurys, et prestations de présentation de projets, analyse des permis, etc.,
- réaliser des études de faisabilité urbanistiques et architecturales, pré-opérationnelles à l'échelle d'une future opération d'urbanisme,
- réaliser des prestations de communication/concertation sur les projets urbains et dans le cadre de la présentation du plan guide et de ses déclinaisons territoriales,
- participer à l'élaboration d'un cadre de référence du développement durable adapté au campus industriel de la Vallée de la chimie.

Le présent dossier a pour objet le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert en vue de l'attribution de ces prestations ainsi que d'autoriser monsieur le Président à signer le marché.

Une procédure d'appel d'offres ouvert va être lancée en application des articles 26, 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif à une mission d'études et conseils en développement urbain, prospective urbaine et développement durable pour le projet de la Vallée de la Chimie.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an.

Le marché comportera un engagement de commande minimum de 150 000 € HT, soit 180 000 € TTC et maximum de 250 000 € HT, soit 300 000 € TTC pour la durée du marché.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve le lancement de procédure en vue de l'attribution du marché de prestations intellectuelles pour une mission d'études et conseils en développement urbain prospective urbaine et développement durable pour le projet de la Vallée de la chimie.

2° - Autorise, dans le cas où la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse, monsieur le Président à poursuivre par voie de marché négocié ou par la voie d'un nouvel appel d'offres aux conditions prévues à l'article 59-II du code des marchés publics, selon la décision de la commission permanente d'appel d'offres.

3° - Les offres seront jugées et classées par la commission d'appel d'offres de la Communauté urbaine de Lyon.

4° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande concernant une mission d'études et conseils en développement urbain, prospective urbaine et développement durable pour la Vallée de la chimie et tous les actes y afférents, pour un montant global minimum de 150 000 € HT, soit 180 000 € TTC et maximum de 250 000 € HT, soit 300 000 € TTC pour une durée ferme de un an.

5° - La dépense de fonctionnement en résultant soit 250 000 € HT, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2014-2015 - compte 617 - fonction 824 - opération n° 0P06O2013.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 février 2014.